



Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Confrontation au sujet des textes de projet de modalités révisés

Il faut avouer, en toute équité, que depuis le début de l'année, les membres de l'OMC semblent résolus à entamer les négociations et à établir un programme de travail clairement défini pour mener le programme de Doha pour le développement à bonne fin. Selon des fonctionnaires, la plupart des délégués semblent avoir adopté un état d'esprit différent, qui leur fait envisager les pourparlers sous un angle différent, en examinant ce qui est faisable, plutôt que de s'accrocher au paquet entier et, en examinant d'autres approches, être capables de débloquent des parties des négociations qui se sont révélées difficiles jusqu'à présent.

Naturellement, la première étape à franchir pour élaborer le programme de travail clairement défini consisterait à s'entendre sur les textes sur lesquels les négociations prendront appui. Depuis la crise économique de 2008, les États-Unis et d'autres pays développés ont demandé que les pourparlers prennent en compte les nouvelles réalités de l'économie mondiale, en l'occurrence que les pays émergents engrangent les avantages du commerce mondial et deviennent eux-mêmes des pays qui versent d'énormes subventions. À l'autre extrémité du spectre, les pays en développement (et particulièrement les pays émergents comme la Chine et l'Inde) insistent pour que l'on conserve le texte sur le projet de modalités de 2008 (Rev4) comme le seul fondement pour la reprise des pourparlers.

« [Traduction] Les pourparlers deviennent progressivement plus horizontaux, ce qui est également très utile, a déclaré l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC, M. Michael Punke. Le fond lui-même, bien entendu, demeure extrêmement difficile pour nous tous. Lorsque nous relient les points, la vérité indéniable qui émerge est que nous sommes à mille lieux d'un consensus. »

Les différences d'opinion ont été les plus manifestes dans les réunions des groupes de négociation. S'agissant du soutien interne, les États-Unis se sont opposés à la Rev4 après que l'analyse du Groupe de Cairns eut montré qu'il serait le seul

pays qui devrait réduire ses programmes de soutien interne actuels. Les États-Unis ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accepter cela comme un résultat pour aller de l'avant, particulièrement quand des pays comme la Chine et l'Inde, dont « les programmes ont crû exponentiellement depuis 2008, n'apporteraient pas de contribution significative ». Cela, d'ajouter M. Punke, « serait loin d'un véritable effort visant à réformer les subventions agricoles à effet de distorsion du commerce ».

« Ces rappels de l'ampleur des fossés qui nous séparent sont décourageants (...) à notre avis, nous devons continuer de recalibrer », a déclaré M. Punke, en appelant les pays émergents à épouser le concept de la différenciation, qui cible les pays en développement qui ont des programmes de soutien agricole interne considérables, capables d'influer sur les marchés mondiaux, afin qu'ils fassent davantage pour réduire leurs subventions.

Il est intéressant de constater que dans le domaine de l'accès aux marchés, et tout à fait à l'opposé de ce qui se passe en agriculture, les pays émergents n'insistent pas avec autant de force pour fonder les négociations sur le texte du projet de modalités (Rev3) de l'AMNA que dans le débat sur le soutien interne. Ceci provient en partie de ce que le Brésil, la Chine et l'Inde n'aiment pas la formule suisse qui, si on l'appliquait, réduirait leurs droits tarifaires sur les produits industriels. Il y a des « signes clairs émanant d'un certain nombre de membres développés ainsi qu'en développement que la Rev3 de l'AMNA n'est pas une base valable pour conclure nos négociations, tandis que d'autres continuent de se cramponner au texte », a fait observer l'ambassadeur Punke, en soulignant la contradiction.

On reconnaît également que la formule étagée en agriculture se heurte violemment aux sensibilités des membres en raison de son ambition, et cela a également rendu les négociations plus difficiles. En raison de l'impasse dans laquelle se sont retrouvés les membres, et en tenant compte de l'importance de tout le travail qui a été effectué au cours des années, on semble

à présent être disposé à faire preuve d'une certaine flexibilité et d'examiner les textes des présidents tout en étudiant de nouvelles options par la même occasion.

Les importantes divergences d'opinion parmi les délégués sur la façon de gérer la formule de réduction tarifaire en agriculture et dans l'AMNA ont donné lieu à plusieurs suggestions d'options qui simplifieraient les pourparlers. Il semble y avoir une acceptation généralisée de faire porter tout d'abord ces discussions sur les « membres qui appliquent la formule », comme on les appelle, car plusieurs pays en développement, notamment les petites économies vulnérables, ne seront pas tenus de réduire leurs tarifs.

Un certain nombre d'idées sur la façon de simplifier les négociations tarifaires se sont faites jour, bien qu'aucune d'elles n'aient été déposées officiellement. Certaines idées ont été présentées de vive voix, et l'une d'elles a été diffusée par l'Argentine comme un non-texte (document officieux).

Les deux idées dont on a le plus parlé jusqu'à présent sont une réduction moyenne des tarifs - idée qu'avait jadis fait planer l'UE et qui pourrait adopter la forme de la formule du Cycle d'Uruguay, qui propose une réduction globale de 36 %, avec une réduction minimale de 15 % dans chaque ligne – et l'approche de demande et d'offre de l'Argentine, qui demande aux membres de présenter des demandes et des offres, soit de façon bilatérale ou plurilatérale, tout en entamant les négociations dans un futur délai limité dont il faut encore convenir. En agissant ainsi, les membres pourraient soit demander :

- i. l'élimination des tarifs, prélèvements et autres droits sur un ou plusieurs produits concernés

- ii. la réduction des tarifs, prélèvements et autres droits sur un ou plusieurs produits concernés
- iii. la consolidation d'un ou plusieurs produits non consolidés (le cas échéant)
- iv. la création d'un contingent tarifaire (CT) ou l'accroissement du volume d'un CT existant

M. Punke a bien accueilli la contribution de l'Argentine et l'a trouvée « intéressante ». « [Traduction] Nous souhaitons étudier l'idée plus à fond et en discuter en détail avec ceux qui la proposent », a affirmé l'ambassadeur des États-Unis, bien qu'il ait admis que cela pourrait être « considérablement plus complexe et fastidieux » qu'on l'avait envisagé.

« Si l'on peut trouver des moyens d'encadrer une telle approche avec des paramètres acceptables, notamment à l'égard de la portée et de la durée, il pourrait fort bien valoir la peine de l'examiner plus à fond », a-t-il ajouté.

Bien que les membres aient été à des lieux de partager un point de vue commun sur le futur programme de travail du PDD, ils « se sont engagés néanmoins sur un nouveau terrain intéressant et du moins quelque peu encourageant », a déclaré M. Punke, ajoutant qu'il continue d'espérer que des résultats favorables puissent émerger d'ici la dixième Conférence ministérielle qui se déroulera en décembre prochain à Nairobi, au Kenya.

Le directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo, pensait pour sa part que le rythme des pourparlers était lent. « [Traduction] Le temps passe, et juillet approche rapidement. Pourtant, il nous reste bien du chemin à parcourir », a-t-il déclaré aux membres le 20 février, en les encourageant à revoir les projets de texte sur les modalités et à se familiariser avec leur contenu en les examinant à travers la lunette de l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter les sites producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



EGG FARMERS
OF CANADA
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA
Dédiés à la qualité



Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada